

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 21/06/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>		
<b>CONVENTION DE REVERSEMENT POUR LA CONTINUTE DU SERVICE DE TRANSPORT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES URBAINES SUITE A LA DISSOLUTION DU SIARH AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE : APPROBATION</b>		
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 21/06/2024	<b><u>Date d'affichage de la délibération</u></b> 04/07/2024	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

### Etaients présents : 93

AOUN Cédric, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEPINTE Fabrice, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

### Absent(s) représenté(s) : 42

AIT Eddie a donné pouvoir à BARRON Philippe  
ARENOU Catherine a donné pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile  
AUJAY Nathalie a donné pouvoir à PERSIL Albert  
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric  
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami  
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila  
BERTRAND Alain a donné pouvoir à BOUTON Rémy  
BORDG Michaël a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie  
BOURSALI Karim a donné pouvoir à COGNET Raphaël  
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à JAUNET Suzanne  
CHAMPAGNE Stéphan a donné pouvoir à PERRON Yann  
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à LAIGNEAU Jean-Pierre  
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique  
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à HAMARD Patricia  
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à KONKI Nicole  
DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude  
DUBERNARD Marie-Christine a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît  
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à MEUNIER Patrick

ESCRIBANO-OBEJO Maria a donné pouvoir à SAINZ Luis  
FAVROU Paulette a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse  
JOREL Thierry a donné pouvoir à WOTIN Maël  
KAUFFMANN Karine a donné pouvoir à LAVIGOGNE Jacky  
KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine  
LE GOFF Séverine a donné pouvoir à MARIAGE Joël  
LEBOUC Michel a donné pouvoir à GARAY François  
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à POYER Pascal  
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
LONGEAULT François a donné pouvoir à LECOLE Gilles  
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à MADEC Isabelle  
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole  
MERY Philippe a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
MINARIK Annie a donné pouvoir à VIREY Louis-Armand  
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson  
PEULVAST-BERGEAL Annette a donné pouvoir à GIRAUD Lionel  
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc  
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à PIERRET Dominique  
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent  
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à SIMON Josiane  
RIOU Hervé a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien  
SMAANI Aline a donné pouvoir à LEFRANC Christophe  
VOILLOT Bérengère a donné pouvoir à KERIGNARD Sophie  
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie

**Absent(s) non représenté(s) : 1**

CALLONNEC Gaël

**Absent(s) non excusé(s) : 5**

ANCELOT Serge, CHARBIT Jean-Christophe, GRIMAUD Lydie, OURS-PRISBIL Gérard, SOUSSI Elsa

**131 POUR :**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand,

VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile,  
ZUCCARELLI Fabrice

**0 CONTRE :**

**1 ABSTENTION :**

LEFRANC Christophe

**4 NE PREND PAS PART :**

CALLONNEC Gaël, DOS SANTOS Sandrine, EL ASRI Sabah, NEDJAR Djamel

# EXPOSÉ

Par arrêté inter préfectoral Yvelines-Val d'Oise du 22 décembre 2022, la fin de compétence du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil (SIARH) a été actée au 31 décembre 2022.

Dans ce cadre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023, la Communauté urbaine, la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS), la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) et le Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement de la Région de Cergy Pontoise et du Vexin (SIARP) se sont substitués au SIARH pour le contrat de concession du service d'assainissement confié par le SIARH à la société Suez Eau France.

A ce titre, Suez se rémunérait auprès des usagers de chacun de ces Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour les prestations d'exploitation des ouvrages ex-syndicaux.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Communauté urbaine assure l'exploitation des ouvrages d'assainissement anciennement syndicaux, implantés sur le territoire des communes de son périmètre : Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Médan, Orgeval, Poissy, Triel-sur-Seine et Villennes-sur-Seine.

Les eaux usées et pluviales collectées sur les communes d'Aigremont et de Chambourcy se déversent sur le réseau de transport géré par la Communauté urbaine au travers d'une canalisation unitaire, d'une canalisation séparative d'eau usée et d'une canalisation séparative d'eaux pluviales au niveau de la route des Quarante Sous sur la commune de Poissy.

Ainsi, les effluents provenant de ces deux communes transitent par les ouvrages de la Communauté urbaine qui ne perçoit, pour autant, aucune redevance à ce titre auprès des abonnés concernés.

Cette situation nécessite que la CASGBS et la Communauté urbaine établissent une convention pour assurer la continuité du service de transport des eaux usées et pluviales du linéaire concerné, assortie de la participation financière inhérente.

Le projet de convention a pour objet de fixer les conditions administratives, techniques et financières du transport des eaux usées domestiques et assimilées et les eaux pluviales entre la CASGBS et la Communauté urbaine.

Il définit les engagements respectifs des parties dans le cadre de l'admission, du transfert des eaux usées domestiques ou assimilées et les eaux pluviales provenant des usagers raccordés au réseau public des communes d'Aigremont et Chambourcy.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention de reversement pour la continuité du service de transport des eaux usées et des eaux pluviales urbaines à la suite de la dissolution du SIARH jointe en annexe,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération,
- de dire que les recettes seront inscrites :
  - o au budget annexe assainissement, au chapitre 70 nature 7068 antenna 811204, pour les recettes de fonctionnement liées aux eaux usées,
  - o au budget annexe assainissement, au chapitre 13 nature 1315 antenna 811204, pour les recettes liées aux travaux d'investissement,
  - o au budget principal, au chapitre 70 nature 706888 fonction 734 antenna 811204, pour les recettes de fonctionnement liées aux eaux pluviales.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-8,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** l'arrêté inter préfectoral n° 78-2022-12-22-00003 de fin de compétence du SIARH,

**VU** le projet de convention et ses annexes,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission 4\_Vie quotidienne le 18 juin 2024,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention de reversement pour la continuité du service de transport des eaux usées et des eaux pluviales urbaines à la suite de la dissolution du SIARH, jointe en annexe.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

**ARTICLE 3 : DIT** que les recettes seront inscrites :

- au budget annexe assainissement, au chapitre 70 nature 7068 antenna 811204, pour les recettes de fonctionnement liées aux eaux usées,
- au budget annexe assainissement, au chapitre 13 nature 1315 antenna 811204, pour les recettes liées aux travaux d'investissement,
- au budget principal, au chapitre 70 nature 706888 fonction 734 antenna 811204, pour les recettes de fonctionnement liées aux eaux pluviales.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 04/07/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 03/07/2024

Exécutoire le : 04/07/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 27 juin 2024

